



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Affiché le 03/04/2023
ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_60-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023
Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-60 : ESPACE ENFANCE JEUNESSE - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La livraison du bâtiment de l'Espace Enfance-Jeunesse à Aigueperse est prévue pour le début de l'année 2024.

Afin de finaliser ce projet, il convient de prévoir l'aménagement intérieur par l'acquisition d'un nouveau mobilier adapté aux locaux et usages du public. Ce mobilier répondra aux besoins spécifiques des enfants de la crèche, du RPE et de l'ALSH.

A ce jour, l'acquisition de ce mobilier est estimée à 61 633,31 € HT.

Plaine Limagne peut prétendre à une demande de subvention pour cette opération qui entre dans la stratégie locale du développement du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays Vichy-Auvergne. L'attribution de la subvention peut s'élever jusqu'à 80 % de l'opération.

Pour cette réalisation, Plaine Limagne peut solliciter une demande de subvention de financement européen (FEADER) pour la mise en œuvre d'opération dans le cadre de la stratégie locale de développement du programme LEADER.

Dépenses	Euros HT	%	Recettes	Euros HT	%
Mobilier	60 633,31 €	98 %	FEADER	49 306,65 €	80 %
Imprévu	1 000,00 €	2 %	Autofinancement	12 326,66 €	20 %
Total	61 633,31 €	100 %	Total	61 633,31 €	100 %

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 80 % de montant estimé à 61 633,31 € HT et d'autoriser le président à déposer la demande.

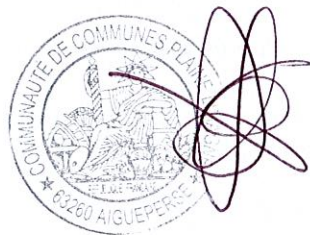
Il est précisé que Plaine Limagne prévoit de prendre en charge l'augmentation du montant de l'autofinancement dans le cas où l'aide FEADER finalement programmée en engendrerait la nécessité.


→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération de meublage du futur espace Enfance-Jeunesse
- de solliciter le Pays Vichy-Auvergne pour obtenir une subvention à hauteur de 80 % du montant estimé à 61 633,31 euros soit 49 306,65 euros ;
- d'autoriser le président à déposer la demande ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 03/04/2023
Le président,



Le président

Claude RAYNAUD